

LETTRE MUNICIPALE

MAIRIE
DE
OURNOLS



**C
H
A
B
A
N
D
COURNOLS
L
N
E**





Le Mot du Maire



Chers concitoyens,

Nous avons fait le choix de communiquer en mode numérique, mais une fois en fin d'année, nous éditerons un bulletin papier, pour retracer l'année écoulée avec des photos. Les compte-rendus de l'année sont sur le site internet de la mairie. Je vous rappelle que les deux canaux de communication de la mairie sont la newsletter et sur votre portable avec panneaupocket, abonnez-vous si cela n'est pas encore fait, sinon il est conseillé de consulter le panneau d'affichage de la mairie.

Les projets de fin d'année sont en cours de réalisation, je pense au foyer rural, ce bel emplacement apprécié et utilisé par tous, à la cour de la mairie, qui vient de perdre son bitume au bénéfice d'une cour en herbe.

Nous sommes toujours en réflexion sur l'assainissement du village de Chabanne. Les solutions sont connues, mais elles doivent être partagées avant d'être entérinées.

Les documents d'urbanisme de la commune (PLUT) sont en cours d'élaboration avec la communauté de communes. Nous espérons que ce document soit adopté pour le début d'année 2025 et applicable pour l'automne.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une belle fin d'année 2024, et nous vous donnons rendez-vous pour les prochaines manifestations de la mairie et de nos associations,



*Je compte sur votre présence
le dimanche 19 janvier 2025
pour les vœux du conseil municipal.*

*Bien à vous
Philippe Tartière*

RANDOL

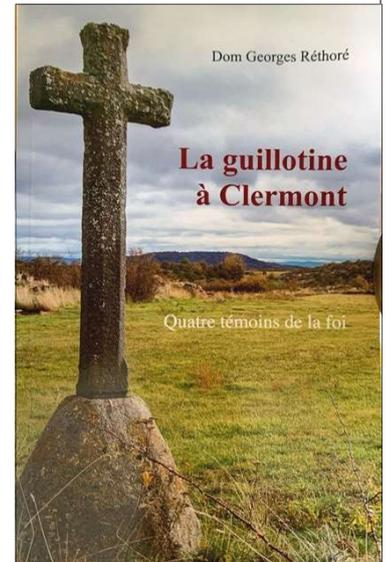
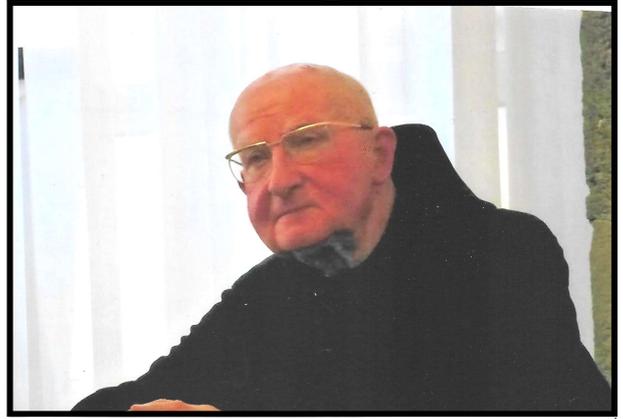
Le 21 Juin 2024 est décédé le Père Georges Réthoré, dans sa 96^{ème} année.

Il entre dans la vie bénédictine à l'abbaye de Fontgombault (Indre) en 1951, est ordonné prêtre en 1958, et rejoint le monastère de RANDOL en 1974.

Il y exercera notamment les charges de sous-prieur et de cellérier (économe)

Il devient le premier moine conseiller municipal en 1977, et il participera activement à la vie de notre conseil jusqu'en 2001. Fêru d'histoire locale, il écrira notamment un livre sur les martyrs de Cournols et des environs à l'époque de la Révolution.

L'ensemble des habitants connaissaient et appréciaient la bienveillance du Père Réthoré, et surtout sa profonde connaissance de la commune et plus particulièrement sur celle du village de Randol.



COURNOLS

Le 17 novembre 2024 est décédé Mr Germain TARTIERE, dans sa 91^{ème} année.

Natif de la commune et menuisier depuis trois générations, il rentre au conseil municipal en avril 1965. Il deviendra adjoint au maire en avril 1971 jusqu'en juin 1995, puis Maire pour son dernier mandat de 1995 à mars 2001. Il sera resté 36 années au service de la commune.



Qu'est-ce que le PLUI ?



Il s'agit d'un document de planification de l'urbanisme à l'échelle communautaire. Le PLUI définit un zonage et, pour chacune des zones, les destinations des constructions autorisées ainsi que les règles qui s'y appliquent. Pour cela, il s'appuie sur des orientations politiques définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document qui traduit le projet de Mond'Arverne Communauté et de ses communes membres pour organiser et développer le territoire.

Un projet retravaillé en 2024

À la suite des réserves notifiées par les personnes publiques associées (PPA) dans le cadre de la consultation organisée en fin d'année 2023, Mond'Arverne Communauté a choisi de reprendre le projet tout en réaffirmant son ambition. Le travail mené avec les communes tout au long de l'année a permis d'atteindre l'objectif d'une réduction de 49 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la période 2009/2020. Ce projet de PLUI respecte ainsi les obligations de la loi Climat et Résilience fixant une trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050.

Où en est-on ?

L'étape actuelle vise à finaliser le zonage et élaborer le règlement écrit. Le projet de PLUI sera ensuite arrêté par le conseil communautaire et soumis pour avis aux partenaires institutionnels et aux communes membres de Mond'Arverne Communauté, avant de donner lieu à une enquête publique en 2025, suivie par l'approbation du projet à l'automne 2025.

La traduction réglementaire

Le plan de zonage

Le PLUI est composé en différents secteurs selon **un plan de zonage** très précis qui comporte 4 zones principales :

- **Les zones urbaines (zones U)** : elles sont déjà équipées et urbanisées, et peuvent être à vocation d'habitat, d'activités, d'équipements, ou mixtes. Elles peuvent faire l'objet de densification et/ou de réhabilitations.
- **Les zones à urbaniser (zones AU)** : il s'agit de zones destinées à accueillir de futures opérations, généralement soumises à la réalisation d'un aménagement d'ensemble.
- **Les zones agricoles (zones A)** : elles sont réservées aux activités agricoles, et permettent de protéger la vocation agro-écologique de ces espaces.

Les zones naturelles (zones N) : elles sont préservées pour leur valeur paysagère et/ou environnementale, ou en raison de l'existence de risques.

Le règlement écrit

Le règlement écrit énonce **les différentes règles de constructibilité applicables à chaque zone** : destination des constructions autorisées, hauteur maximum, règles d'implantation, aspect architectural...

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Les OAP, propres à certains quartiers ou secteurs, permettent à la collectivité de **prévoir des dispositions portant sur l'aménagement futur** du site.



Focus sur le centre intercommunal d'action sociale de Mond'Arverne Communauté

Depuis le 1^{er} janvier 2024, un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a été créé sur le territoire de Mond'Arverne Communauté. Cette nouvelle structure regroupe les services de portage de repas et d'aide et d'accompagnement à domicile.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) accompagne ses bénéficiaires dans leur quotidien, selon leurs besoins (portage de repas, aide à domicile). Cette aide est adaptable (ponctuelle ou régulière) et éligible à un crédit d'impôt, ainsi qu'à des aides financières.

L'aide et l'accompagnement à domicile

Les agents (aides à domicile, accompagnants éducatifs et sociaux) interviennent chaque année au domicile de plus de 300 bénéficiaires (personnes âgées, personnes en situation de handicap ou en convalescence), en offrant un accompagnement (entretien courant du logement, préparation des repas, aide à la toilette, courses, sorties, jeux...) tout en stimulant l'autonomie et surtout en maintenant le lien social. Le service fonctionne 7 jours sur 7, de 7h30 à 21h, dans les 27 communes du territoire.

Le portage de repas

Le service de portage de repas à domicile est disponible dans l'ensemble des communes de Mond'Arverne Communauté, à l'exception de Vic-le-Comte qui propose cette prestation en gestion municipale. Les livraisons se déroulent au domicile du bénéficiaire, le matin, du lundi au vendredi (livraison des repas du samedi et du dimanche le vendredi). Afin de s'adapter aux besoins de chacun, le rythme de livraison est libre et la mise en place très rapide, puisque 72 heures suffisent. La tarification de la prestation est évolutive en fonction des revenus des bénéficiaires.

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

- Adresse : 16 boulevard de Beussat 63270 Vic-le-Comte
 - Téléphone : 04 73 69 24 28

Aide et accompagnement à domicile

Mail : servicealapersonne@cias.mond-arverne.fr

Portage de repas

Mail : portage@cias.mond-arverne.fr

Au fil de l'année 2024

21 janvier

vœux de l'équipe municipale



31 janvier

escalade d'Ann Sieben



Aménagement du carrefour



Salle des associations



16 Mars 2024 Premier café citoyen



13 avril
journée
citoyenne



14 avril
repas de aînés



28 avril Fête de l'eau à Chabanne



25 mai



Randonnée avec France Rein



30 juin

Elections législatives
en présence d' FR3 Auvergne



24 mai

Remise de diplôme
donneurs de sang



Fête de la Saint Pierre



30 juin



25 juillet

reserve incendie
à Chabanne



Mise en
service
du lavoir
de la
grande
fontaine



23 août

32 DON DE
SANG



5 septembre
reprise réseau
sur Chabanne



2 Octobre
rénovation
foyer rural
phase 1



2 novembre
Les premiers essais avec
les pompiers d'Aydat



**7 novembre
début des travaux pour
la cour de la mairie**



**reprise du chemin
rocher d'escalade**



**Commémoration
du 11 novembre**



La mise en place des colonnes de tri aura lieu en début d'année sur Cournols et Chabanne. Les emplacements sont au nombre de 4 sur Cournols, 1 sur Chabanne et 2 sur Randol.

Les futurs emplacements seront pratiquement identiques à ceux actuellement en place, sauf pour le lieu situé en face du foyer, il sera déplacé à côté du conteneur à verre et celui situé à la sortie ouest de Cournols sera déplacé rue du Paca. (voir plan ci-après)

Le conteneur à vêtements a été déplacé en face du foyer rural.

Les consignes de tri sont jointes avec cette lettre. Merci à tous de respecter les emplacements et de contribuer au bon fonctionnement.



VOTRE COLLECTE DE DÉCHETS ÉVOLUE



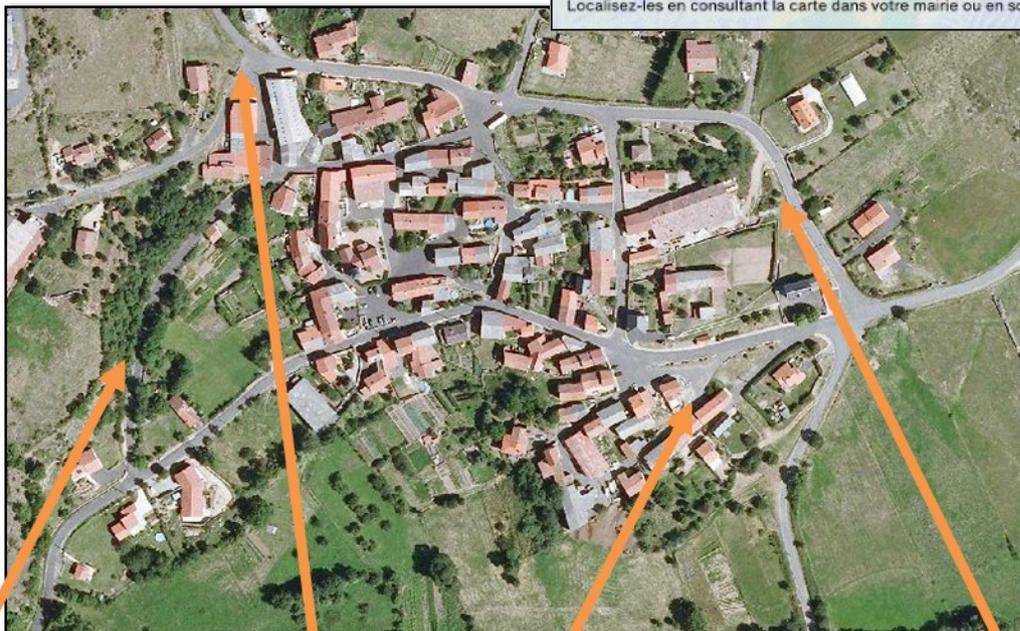
DANS VOTRE COMMUNE
TRÈS PROCHAINEMENT

**LES BACS, C'EST FINI...
LES COLONNES,
C'EST PARTI !**

De nouveaux points d'apport volontaire se substituent à la collecte en porte-à-porte et/ou en bacs de regroupement. Localisez-les en consultant la carte dans votre mairie ou en scannant le QR code.



**C
o
u
r
n
o
l
s**



Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de mairie est ouvert au public: le mardi et le jeudi après-midi de 14 hrs à 16 hrs. Le samedi matin uniquement sur rendez-vous.

Mairie de Cournols 172 rue des Lavois 63 450 COURNOLS Tél : 04 73 78 33 33

<https://www.cournols.fr>

[Email : mairie@cournols.fr](mailto:mairie@cournols.fr)